

LA COMMUNICATION A CRAVENT



Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application gratuite PanneauPocket et le site internet de la Mairie www.mairiedecravent.fr

Nous recensons également les adresses mails des Craventais pour transmettre rapidement les informations urgentes



DATES A RETENIR

- Le 20 septembre à 20h15 projection du film MONUMENTS MEN au cinéma théâtre de Vernon suivie d'une discussion autour du film en présence de Mattéo GROUARD Craventais historien et commissaire de l'exposition Monuments Men
- Le 21 septembre 2025 aura lieu le marché fermier organisé par la famille GOUYETTE
- Le jeudi 02 octobre à 18h à la salle des fêtes une nouvelle session de formation à l'utilisation des défibrillateurs aura lieu à la salle des fêtes
- Le 05 octobre l'association des destriers de Vaumartin organise une course d'endurance
- Le 07 octobre permanence de France SERVICES à la Mairie de 14h à 16h30

Le programme des manifestations que le comité vous propose pour cette fin d'année.

A vos agendas :

- 20 Septembre 2025 - Concert gratuit du quatuor IDILI à l'Église de Cravent
11 Octobre 2025 - OKTOBERFEST (fête de la bière)
25 Octobre 2025 - HALLOWEEN - atelier Citrouille, défilé des enfants et goûter
21 Novembre 2025 - Soirée d'automne - Beaujolais nouveau
14 Décembre 2025 - Atelier Noël pour les enfants

ETAT CIVIL (novembre 2024 à septembre 2025)

Félicitations aux heureux parents

5 naissances dont 1 autorisée à être publiée dans la presse : Kassian TROTTIER né le 22/07/2025



Nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

KLOCK & DELZAGHERE le 30 Août 2025

Nous déplorons la disparition de nos chers Craventais

CASTELLETTA Pascale

PARIS Olivier

NATALI Odette épouse CHENUET

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE CRAVENT
25 rue André MOJARD 78270 CRAVENT
Tel: 01.34.76.11.69
Mail: secretariat@mairie-cravent.fr
Horaires d'ouverture: mardi et vendredi de 16H à 18H30

Gazette de Cravent
Directeur de publication: Jacky JOUBERT— Maquette et rédaction: Jacky JOUBERT, Daniel PARIS, Marlène STERN
Impression et distribution: Mairie de Cravent - Ne pas jeter sur la voie publique

CCPIF
2 rue du Clos Prieur 78840 FRENEUSE
Tel: 01.30.93.16.72
Horaires: 8H à 12H et 14H à 16H30 du lundi au vendredi.

La Gazette de Cravent

www.mairiedecravent.fr

2025, n° 241
Septembre



Le Mot du Maire

« Chères Craventaises, chers Craventais,

La rentrée est toujours un moment important de l'année, marqué par le retour en classe, la reprise des activités et la vitalité de notre commune.

L'été a été riche en événements et en rencontres : concert de la chorale SOPALTEBA lors de la fête de la musique, fêtes des écoles, fête du football, sans oublier le 14 juillet qui a rassemblé petits et grands autour d'un repas, de jeux et d'animation. Ces moments de convivialité n'auraient pas la même saveur sans l'investissement constant de nos associations et bénévoles, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre CRAVENT.

Je souhaite également adresser une pensée reconnaissante à toutes celles et ceux qui, en fleurissant et en entretenant leurs jardins et leurs façades, participent à l'embellissement de notre village. Ces gestes du quotidien contribuent à l'image accueillante et agréable de CRAVENT.

La rentrée à d'ores et déjà été rythmée par le forum des associations et la séance de cinéma en plein air, autant d'occasions de se retrouver et de partager.

A toutes et tous, je souhaite une très belle rentrée, placée sous le signe du dynamisme, de la convivialité et du vivre ensemble »

Le Maire, Jacky JOUBERT

Travaux à venir dans la Commune

Afin d'améliorer le cadre de vie et la sécurité de tous, plusieurs chantiers vont être réalisés prochainement dans différents secteurs de Cravent.

- Hameau du Val Comtat—chemin de la Tuilerie : des travaux d'enfouissement des réseaux vont être entrepris et débuteront courant du mois d'octobre
- Chemin du Hamel, chemin de la Pierre et chemin de Longuemare : des travaux de réfection de voirie sont également programmés. Ils viseront à remettre en état la chaussée, sécuriser la circulation et améliorer le confort des usagers. Ils débuteront le lundi 15 septembre 2025

Ces interventions, parfois source de gêne temporaire, sont nécessaires pour entretenir le patrimoine communal.

La Mairie remercie par avance les habitants pour leur compréhension et leur patience durant la durée des travaux.



Avant d'engager des travaux sur une maison, un terrain ou un bâtiment, il est indispensable de vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Ces démarches permettent de s'assurer que les projets respectent les règles locales (plan local d'urbanisme) et contribuent à préserver l'harmonie et la sécurité de notre cadre de vie.



QUAND UNE AUTORISATION D'URBANISME EST-ELLE OBLIGATOIRE?

Selon la nature et l'ampleur des travaux, plusieurs démarches peuvent être exigées :

La déclaration préalable : pour des travaux de faible importance (pose de fenêtres de toit, ravalement modifiant l'aspect extérieur, construction de moins de 20 m², clôture, piscine non couverte etc.)

Le permis de construire : pour les constructions nouvelles plus importantes, les extensions de plus de 20m², ou les modifications majeures d'un bâtiment existant.

Le permis d'aménager : pour les opérations d'aménagement de terrain (lotissements, aires de stationnement, etc.)

POURQUOI DEPOSER UNE DEMANDE ?

- * Vérifier la conformité avec les règles d'urbanisme
- * Garantir la sécurité et l'accessibilité des constructions
- * Éviter les litiges avec le voisinage
- * Prévenir les sanctions (amendes, obligation de remise en état, voire démolition)

OU S'INFORMER ET DEPOSER SON DOSSIER ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées en Mairie, ou via la plateforme en ligne sur le site internet de la communauté de commune des portes de l'île de France. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.



La Commune constate que de nombreux travaux sont réalisés sans demande préalable d'autorisation d'urbanisme.

La Mairie invite donc toutes les personnes ayant réalisé des travaux sans autorisation à se rapprocher rapidement du service urbanisme afin de régulariser la situation. L'objectif n'est pas de sanctionner, mais de mettre chacun en conformité pour que les projets de tous puissent s'intégrer dans le cadre collectif.

En Avant La Musique

L'association municipale de musique vous propose des cours de piano, guitare et batterie. La Mairie subventionne cette association, ce qui lui permet de proposer des tarifs intéressants pour les Craventais.



Les professeurs de musique donnent 32 cours individuels de 3/4 d'heure par semaine.

Les élèves sont invités à jouer lors des 2 auditions publiques.

Message du comité des fêtes

Depuis plus de 3 ans nous vous proposons des cours de Gymnastique, les inscriptions sont encore possibles et cette année des cours de pilates seront aussi dispensés.

N'hésitez pas à vous inscrire et à en parler autour de vous, à vos proches ou amis. Le premier cours de pilates aura lieu ce Lundi 15 septembre à 19h et celui de renforcement musculaire le Mercredi 17 à 19h15 à la salle des fêtes.

Alors n'hésitez pas et venez y assister et voir même vous inscrire.

Message de la Chasse

Fin juin, certains d'entre vous ont pu remarquer cet étrange oiseau métallique, qui survolait les champs non encore récoltés bordant la route de Villiers en Désœuvre. Il s'agissait d'un gros drone, pour une opération de semis sous couverts. Cette opération menée dans le cadre des projets Européens de l'écocontribution, à l'initiative de la Société de Chasse de Cravent avec l'aide de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île de France (F.I.C.I.F.), consiste à disperser des semences directement sur les cultures, ici des blés d'Erwan GOUYETTE.



Lors de la moisson, qui doit intervenir dans les jours qui suivent, les graines tombées au sol, un mélange de sorgo, millet, niger, vesce, radis fourrager, etc, se trouvent emprisonnées par les pailles et profitent alors de leur humidité pour germer sans délai. Ces essences favorisent le stockage du carbone, aèrent le sol, favorisent l'infiltration de l'eau (évite le ruissellement) et améliorent la qualité du sol. En outre ces parcelles rapidement revégétalisées, et qui ne seront pas récoltées, apportent habitat et nourriture à l'ensemble de la faune, du plus petit insecte aux plus grands mammifères, et notamment nos abeilles et nos passereaux dont les populations ne font que décroître.

ACCES AUX CENTRES DE LOISIRS DE FRENEUSE ET NEAUPHLETTE

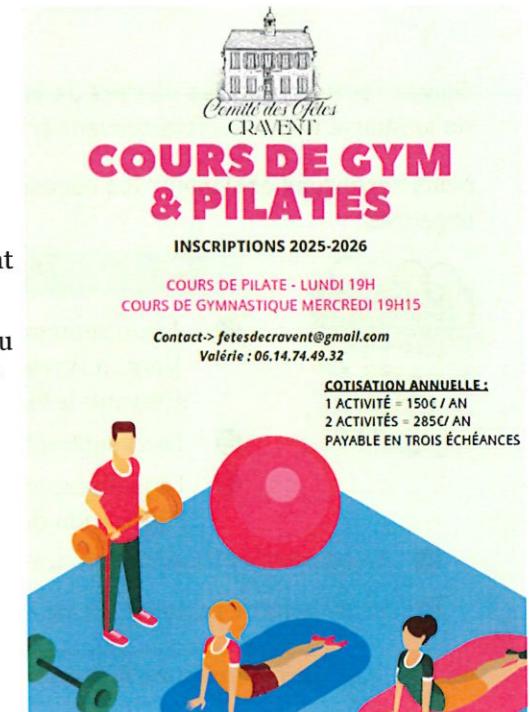
La commune de **Cravent** a signé deux conventions de partenariat avec les communes de **Freneuse** et de **Neauphlette**.

Grâce à ces accords, les enfants de Cravent peuvent être accueillis dans les centres de loisirs de ces deux communes voisines.

Un accès facilité aux activités périscolaires et extrascolaires

Ces conventions offrent de nouvelles possibilités aux familles craventaises, en élargissant l'offre d'accueil pour les temps de loisirs des enfants, que ce soit les mercredis ou pendant les vacances scolaires. Les centres de Freneuse et de Neauphlette proposent diverses activités éducatives, sportives et culturelles.

Modalités d'inscription : Les inscriptions ne se font pas à la mairie de Cravent, mais **directement auprès des mairies de Freneuse et de Neauphlette**, selon le centre choisi par les familles. Les services municipaux de ces communes sont à votre disposition pour toute information complémentaire sur les modalités d'accueil, les tarifs et les plannings d'activités.



COURS DE GYM & PILATES

INSCRIPTIONS 2025-2026

COURS DE PILATE - LUNDI 19H
COURS DE GYMNASTIQUE MERCRIDI 19H15

Contact-> fete de cravent@gmail.com
Valérie : 06.14.74.49.32

COTISATION ANNUELLE:
1 ACTIVITÉ = 150€ / AN
2 ACTIVITÉS = 285€ / AN
PAYABLE EN TROIS ÉCHÉANCES



CENTRE de LOISIRS

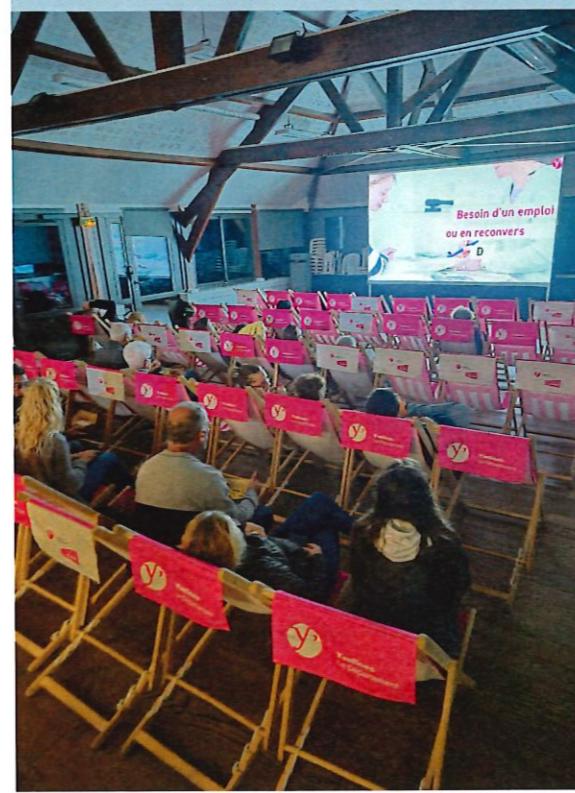
Démarches courantes réalisées à France Services de la CCPIF



France Titres (ANTS) 	Pré-demande CNI/PASSEPORT Achat / cession / duplicita / changement d'adresse de la carte grise Demande du permis de conduire
Retraite (CNAV) 	Demande de pension (retraite / réversion / Aspa ...) Mise à jour de la carrière Transmettre et/ou télécharger un document Modification des données personnelles Estimation de l'âge de départ à la retraite
CPAM/MSA 	Téléchargement d'un document Modification des données personnelles Commande d'une carte vitale Demande d'une complémentaire santé solidaire (CSS) Déclaration trimestrielle de ressources invalidités
Justice 	Dépôt de la demande d'Aide Juridictionnelle en ligne Demande d'extrait de casier judiciaire
La Poste 	Aide à la création de l'identité numérique (téléchargement de l'application et aide à l'activation)
CAF/MSA 	Déclaration trimestrielle de ressources (RSA / PPA / AAH...) Demande de Prime d'activité / RSA Mise à jour des ressources annuelles Demande d'aide au logement (APL, ALF, ALS), Déclaration d'un changement de situation
DGFIP (Impôts) 	Téléchargement et impression d'un document Modification des données personnelles Paiement en ligne ou aide à la mise en place de la mensualisation Déclaration des revenus
France Travail 	Actualisation mensuelle Modification des données personnelles Transmettre des documents
Chèque Énergie 	Création du compte Demande de réédition du chèque énergie en cas de perte ou de non-réception Simulation d'éligibilité Gestion du chèque énergie
France Rénov 	Orientation vers un conseiller agréé Création d'un dossier en ligne Téléversement des pièces justificatives Simulation d'éligibilité
URSSAF 	Création du compte CESU / auto-entrepreneur Déclaration des heures travaillées Edition d'un bulletin de salaire ou d'une attestation

Les conseillers de France Services sont autorisés à effectuer ou à accompagner les usagers dans l'ensemble des démarches de premier niveau liées aux comptes en ligne, y compris la création d'une adresse e-mail, d'un identifiant et d'un mot de passe de connexion, si cela est nécessaire.

LES YVELINES FONT LEUR CINEMA : une première réussie à CRAVENT



Jeudi 11 septembre, la commune de Cravent a eu le plaisir d'accueillir pour la première fois l'événement « **Les Yvelines font leur cinéma** », une initiative conviviale portée par le Département des Yvelines.

Initialement prévu en plein air, le cinéma sous les étoiles a dû se replier à la salle des fêtes de Cravent en raison des intempéries. Malgré ce changement de lieu, l'ambiance était au rendez-vous : le public est venu nombreux pour partager ce moment chaleureux autour d'une programmation familiale, avec la projection du film *Les Tuches 4*.

La soirée a débuté avec plusieurs animations qui ont permis de mettre les spectateurs dans l'ambiance avant le film. Un **foodtruck craventais**, partenaire de la soirée, a également assuré la restauration, contribuant à la convivialité de l'événement. Un grand merci lui est adressé pour sa présence et son implication.

La municipalité tient également à remercier chaleureusement le **Département des Yvelines**, qui finance et rend possible ce beau projet, permettant aux habitants de profiter d'une véritable expérience cinématographique de proximité.

Pour une première participation, l'expérience a été une belle réussite et a suscité l'enthousiasme des participants. L'équipe municipale exprime le souhait de **réitérer ce type d'événement** afin de continuer à proposer des moments de partage et de culture accessibles à tous.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : merci pour votre participation



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Au début de l'année 2025, la commune de Cravent a participé à la campagne nationale de recensement de la population. Cette opération, menée en collaboration avec l'INSEE, a permis de mieux connaître l'évolution démographique et les caractéristiques de notre village.

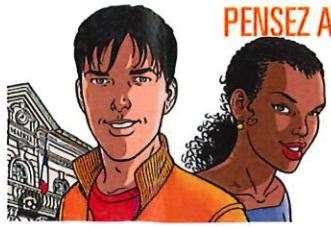
Grâce à la disponibilité et la coopération de l'ensemble des habitants, le recensement a pu être réalisé dans de bonnes conditions. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre aux questionnaires, contribuant ainsi à la fiabilité des données collectées.

Les résultats pour notre commune font état de :

- * **440 habitants**
- * **162 résidences principales**
- * **36 résidences secondaires ou logements vacants**

Ces chiffres sont précieux pour l'avenir de Cravent : ils servent de base aux décisions publiques en matière d'équipements, de services, d'aménagement du territoire ou encore de financement des collectivités.

Encore un grand merci à toutes et à tous pour votre implication dans cette démarche citoyenne qui contribue à la vitalité de notre commune.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

INFOS UTILES

ÉLECTIONS

Inscrivez-vous sur les listes électorales



Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes à partir de 16 ans. Rendez-vous en Mairie munie d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pour les nouveaux Craventais, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales.

Inscription en ligne sur service-public.fr. Se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour effectuer une demande ou un renouvellement de carte d'identité ou de Passeport, vous pouvez prendre rendez-vous dans n'importe quelle mairie équipée d'une station d'enregistrement des empreintes digitales. La Mairie de Cravent et celles des autres petites Communes rurales n'étant pas pourvues du matériel nécessaire, vous pouvez contacter Bonnières sur Seine ou Rosny sur Seine.

Les élections municipales 2026 : un rendez-vous démocratique important

Le calendrier électoral

Les dates des prochaines élections en France

 Élections	Quand ?	Durée du mandat	Dernières élections
 Municipales	15 et 22 mars 2026	6 ans	15 mars et 28 juin 2020
 Sénatoriales*	Septembre 2026	6 ans	27 sept. 2020
 Présidentielle	Avril 2027	5 ans	10 et 24 avril 2022
 Départementales	Mars 2028	6 ans (et 9 mois)	20 et 27 juin 2021
 Régionales	Mars 2028	6 ans (et 9 mois)	20 et 27 juin 2021
 Européennes	2029	5 ans	9 juin 2024
 Législatives	2029**	5 ans	30 juin et 7 juillet 2024

*la moitié des sièges de sénateurs seront renouvelés, par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. **sauf cas de dissolution, les élections ont lieu dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

VISACTU

LE MOT DE L'ÉCOLE

Du côté de l'école...

Les Craventiers ont retrouvé le chemin de leur école le 1^{er} septembre.

Nous souhaitons une bonne réussite à nos Cm2 qui ont rejoint le collège.

Cette année, nous accueillons 34 élèves, répartis sur les deux classes, Ce2-Cm1 et Cm1-Cm2.

La Mairie a procédé à des travaux d'entretien et de rénovation.

Le parquet de la salle informatique a été poncé et vitrifié, la porte d'entrée a été changée.

Un local vélo/sport a été construit sous le préau.

Une serre pédagogique a été installée dans le patio. Ainsi, nous pourrons profiter de notre jardin avant les grandes vacances. Il est prévu de nous rendre à la ferme bio de Lommoye où Charlotte nous apprendra les rudiments du jardinier.

Les enfants sont dans de bonnes conditions pour bien travailler !

Les enseignants.

Ecole de Cravent

**25, rue André Magard
78270 Cravent
01 34 76 16 59**



SAVOIR VIVRE



D'après l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 du 12 décembre 2012 les bruits sont autorisés les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30, le samedi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, le dimanche et jours fériés de 10H00 à 12H00.

TAILLE DES HAIES ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS : un devoir de chaque riverain

Afin de préserver un cadre de vie agréable et la sécurité de tous, il est rappelé que l'entretien des abords des habitations relève de la responsabilité des propriétaires et locataires riverains.

Les haies, arbustes et branches ne doivent pas empiéter sur la voie publique ni gêner le passage des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite ou la visibilité des automobilistes. Il appartient donc à chaque habitant de veiller à : couper les branches qui dépassent sur le trottoir ou la chaussée, limiter la hauteur des haies aux abords des intersections pour ne pas masquer la visibilité.

De même, le nettoyage régulier du trottoir situé devant son habitation est obligatoire. Cela comprend : le balayage, le désherbage, le déneigement et le salage en période hivernale.



Ces obligations permettent de maintenir la propreté, la sécurité et l'accessibilité de l'espace public. Chacun, en accomplissant ces gestes simples, contribue au bien-être de l'ensemble des habitants de la commune.